

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 196

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 7 par les mots :

« et de l'ensemble des personnes filmées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'élargir à l'ensemble de personnes filmées, le régime de protection de leur image.